



**SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE  
LANNION  
DU 15 MARS 2021**

**Avis du Bureau de la CLE**

**Dossier d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement collectif de  
l'Île Grande (Pleumeur-Bodou)**

***Avis n°B\_2021-07***

Le 15 mars 2021, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni en visioconférence.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

**Etaient présents :**

**Madame Annie Bras-Denis**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Pierre Giuntini**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Madame Virginie Doyen**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Guy Pennec**, Morlaix communauté  
**Monsieur Jean-Yves Le Corre**, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
**Monsieur Gervais Egault**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Éric Le Creurer**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Yvon Le Creff**, Lannion-Trégor Communauté

**Excusés :**

**Madame Gaby Cadiou**, Conseil régional de Bretagne  
**Monsieur Rémi Guillou**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur François Ponchon**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Paul Le Bihan**, Lannion-Trégor Communauté

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

**Etaient présents :**

**Monsieur Yves Le Bihan**, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor  
**Monsieur Patrice Desclaud**, Association Eau et Rivières de Bretagne  
**Monsieur Jean-François Jeandet**, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer  
**Madame Edwige Kerboriou**, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

**Excusés :**

**Monsieur Michel Le Guen**, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne  
Représentant GAB22/CEDAPA

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

**Etaient présents :**

**Monsieur Pierre Prodhomme** Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
**Monsieur Bruno Lebreton** Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor

*Monsieur Lebreton ne participe pas au vote.*

### Exposé :

Le dossier de demande d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de l'île Grande (Pleumeur-Bodou) déposé par Lannion-Trégor Communauté.

La station dispose actuellement d'une filière de traitement de type physico-chimique d'une capacité théorique de 5 000 EH.

Des dysfonctionnements du traitement sont observés entraînant des non conformités vis à vis de la réglementation ERU. C'est pourquoi, Lannion-Trégor Communauté prévoit de réaliser des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et sur le poste de relèvement de Saint Sauveur.

### Décision :

*Vu le dossier d'autorisation de mise en conformité du système d'assainissement de Lannion-Trégor Communauté transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor le 29 janvier 2021,*

*Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018,*

*Considérant :*

- *l'impact positif des travaux de mise en conformité sur la qualité des eaux du milieu récepteur (mer) : amélioration des normes de rejet de la future station (meilleur abattement des MES (matières en suspension), de l'azote et du phosphore), limitation des débordements au milieu*
- *que le milieu récepteur (émissaire en mer) permet une dilution efficace des eaux traitées.*
- *que les usages littoraux ne seront pas impactés par la mise en conformité de la station et du poste de Saint-Sauveur.*
- *que le projet de STEP n'a pas d'impact sur les milieux naturels aquatiques (zones humides, cours d'eau).*
- *que Lannion-Trégor Communauté prévoit de poursuivre les contrôles de branchements restants sur les secteurs prioritaires du SAGE (25 contrôles par an) et qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réseau est déjà en œuvre grâce à l'analyse du schéma directeur.*

**Le Bureau de la CLE formule un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif de l'île Grande (Pleumeur-Bodou) en précisant que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2023.**

**Le Bureau de la CLE rappelle la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires des surfaces actives (toitures, voirie), en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.**

**Le Bureau de la CLE rappelle qu'une attention particulière devra être apportée, durant la durée de ces travaux, à la protection de la biodiversité de cette zone Natura 2000 qui comporte en outre une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et un espace naturel sensible (ENS).**

**Madame Annie Bras-Denis**  
*Présidente de la CLE du  
SAGE Baie de Lannion  
Vice-Présidente de  
Lannion-Trégor Communauté*

